

Journal de bord, février 2019

Le 05, pendant 3 heures, nous avons écouté collectivement le récit d'une femme en litige avec son CPAS. A partir de cette situation privée concernant le CPAS d'Hastière, nous avons cherché ensemble comment l'aider à défendre ses droits. Elle a déjà été au tribunal du travail. Ce dernier a décidé de lever au 01 janvier la sanction dont elle avait fait l'objet, mais pour motif qu'elle ne s'est pas présentée à un rendez-vous de l'assistante sociale, le Conseil lui a « retirer le droit à l'intégration sociale à partir du 01 janvier » Que faire quand le CPAS fait tout pour éviter d'appliquer un jugement ? Comment est-il possible de laisser quelqu'un sans revenu ? Jusqu'où peut aller une enquête sociale ? Comment faire valoir l'excuse d'un comportement lié à des problèmes de santé mentale ? Faut-il être fou pour consulter en psychiatrie ? Nous avons longuement discuté de toutes ces questions, mais parce qu'elles se rapportent à une situation privée, nous n'allons pas faire état des détails.

Vu qu'un mail antérieur à la directrice était resté sans réponse, nous avons décidé d'agir en envoyant un mail à la présidente du CPAS, avec copie à la directrice et à l'AS. Si ce courrier reste sans effet. Des questions seront posées au Ministère et/ou aux politiques locaux.

Suite à la discussion, l'intéressée s'est également orientée vers un médecin neuropsychiatre. Le fait d'avoir été écoutée et comprise lui a redonné des forces. Nous ne la lâcherons pas tant qu'elle n'aura pas récupéré ses droits à mener un vie digne.

Nous ne pouvons pas tolérer un « **retrait du droit a l'intégration sociale** ». Ce sont pourtant bien les termes qui ont été écrits dans la notification de la décision du Conseil du CPAS d'Hastière. Qui sont-ils pour se permettre de retirer ce droit fondamental ? Qu'ils suppriment complètement le revenu qui y est lié, c'est déjà fort, mais retirer le droit lui-même, n'est-ce pas de l'usurpation de pouvoir ? L'époque du bannissement serait-elle de retour ? Ignorent-ils que si les conditions du RIS (revenu d'intégration sociale) ne sont pas rencontrées, l'aide sociale, d'un montant équivalent (en nature et en espèce) reste dû ? La solidarité s'est organisée, la dame est repartie le cœur plus léger et le cabas bien rempli.

Le 06, pendant 1 heure et demi, suite à une situation concrète, d'une marocaine en possession d'une carte d'identité italienne de résidente permanente, nous avons discuté du droit à voyager et des règles concernant le droit de travailler pour les résidents permanents en Europe, ainsi que pour les ressortissants européens.

De nos recherches, il ressort :

- Que la dame a le droit de séjourner en Belgique 3 mois par semestre : <http://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/sejour/voyager>
- Si elle quitte l'espace Schengen, elle ne pourra pas rentrer en Belgique sans visa. Par contre, elle pourra rentrer en Italie, car elle est en possession d'une carte italienne de résidente permanente.
- Que son mari qui a la nationalité italienne peut introduire une demande de séjour s'il remplit les conditions : <http://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/citoyens-union-europeenne/sejour-3-mois-ue>
- Qu'il aurait le droit de bénéficier de l'aide du CPAS s'il avait obtenu une carte de séjour E ou F, ce ne semble pas être actuellement le cas. <https://www.droitsquotidiens.be/fr/question/je-suis-europeen-et-jai-une-carte-e-ai-je-droit-une-aide-du-cpas>

Pour obtenir ce titre de séjour en Belgique, il doit travailler, ou prouver qu'il a les ressources suffisantes pour vivre sans être à charge de l'État belge. Il n'a donc pas intérêt à demander une aide au CPAS tant qu'il en procédure pour obtenir un titre de séjour. Et même s'il avait obtenu le titre, ce serait risqué puisque le titre peut lui être retiré pendant les cinq premières

années de son séjour, s'il ne répond plus aux conditions. Toutes les règles en la matière : <https://www.vivreenbelgique.be/sejour-en-belgique/droit-de-sejour-des-ressortissants-europeens>

Que se passe-t-il en Italie ? Ces temps-ci nous sommes confrontés à plusieurs cas de rapatriés ou de migrants en provenance d'Italie. L'Italie connaît-elle une nouvelle vague d'émigration ?

<http://www.slate.fr/story/67269/nouvelle-emigration-italienne>

Les Européens vont-ils à nouveau migrer ? Vers où ? Chacun y va de son avis :

- Migrer est-ce une solution ?
- C'est un comportement humain vieux comme le monde.
- Comme dit le proverbe wallon : « Padrî les haïes, les porias sont raloyis avou des saucisses » (Derrière les haies, les poireaux sont reliés avec des saucisses).
- Comme on dit aussi : « chez le voisin, l'herbe est plus verte ».
- Faut le faire, venir à Dinant pour trouver du travail !
- Faut pas demander comme la réputation de Dinant est bonne !
- Et bien, les pauvres, ils se sont bien fait avoir !

Le 08, pendant une demi-heure, suite à une info rapportée par un participant, nous avons regardé l'*interview du bourgmestre de Dinant réalisée par un journaliste de Ma Télé*. Elle concerne la déclaration de politique générale contestée par un ancien échevin.

Il en ressort que certains n'ont pas compris ce que le bourgmestre a dit et réproouvent les changements dont la suppression des permanences.

Nouveau bourgmestre, nouveau style. Nouvelle majorité, nouvelles priorités à découvrir...

Un médiateur, comme dans les grands ministères ?

Des fonctionnaires à la manœuvre, dans le respect de leurs missions ? Comme on dit à la campagne : "chacun à sa place et les vaches seront bien gardées !"

Et surtout : Ne pas chatouiller les pieds du nouveau bourgmestre, il a de la répartie !

Nous en parlerons la semaine prochaine.

Pour bien préparer les discussions, les plus téméraires sont invités à lire la *déclaration de politique générale* rejetée avec invectives par l'opposition... A suivre...

Le 12, pendant deux heures, nous avons continué la discussion de vendredi passé. Des projets de la déclaration de politique générale ont été abordés, mais nous avons surtout écouté des passages de l'interview du bourgmestre, pour confronter la façon dont chacun comprend ce qui est dit.

- Explique-moi F. : Qu'est-ce que tu ne comprends pas ?
- Tout ! Je ne comprends rien à ce qu'il dit.
- Mais pourtant, à la télévision, tu écoutes des documentaires et tu comprends, puisque tu viens parfois nous raconter ce que tu as regardé. Par exemple, l'autre jour, tu nous a raconté la vie d'Hitler. Tu avais bien compris.
- Les journalistes à la télévision, ils savent expliquer, mais là, dans la vidéo, il n'y a pas d'explication. Ils parlent, ils parlent. Je ne comprends rien.
- Dans le documentaires, ils montrent des images pour expliquer ce qu'ils disent. C'est pour ça que tu comprends mieux ?
- Oui, ils parlent et on voit en même temps. Il y a de l'animation.
- D'accord. Écoute ici... Quand le bourgmestre dit que quand il va recevoir quelqu'un, il veut que ce soit dans les meilleures conditions possibles. (*Minutes 7 à 9 de l'interview.*) Tu comprends quoi ?
- Qu'il ne veut pas recevoir des gugusses comme moi.
- Moi, je comprends surtout qu'il veut s'informer d'abord, être au courant du sujet pour pouvoir répondre adéquatement à la personne.
- Oui, mais ça sert à quoi si on ne peut plus aller le voir quand on a besoin ?
- Et ça sert à quoi d'aller voir le bourgmestre si ça ne sert à rien ?

Jeu théâtral de l'animatrice :

"Monsieur le Bourgmestre, mon chat est coincé dans la chatière", vint se plaindre un citoyen. "Je comprends votre problème, ça ne va pas, ça, hein ! Je vais écrire une lettre au commandant des pompiers pour qu'il envoie ses hommes dégager votre chat."

Voilà un élu qui était à l'écoute de ses administrés !

Et même si les pompiers ne vinrent jamais, parce que le service est payant, le citoyen ne jure que par ce bourgmestre qui savait si bien recevoir et écouter...

Poursuite sur un ton sérieux :

Mais-est-ce là le rôle d'un bourgmestre ?

N'est pas au service concerné (ici les pompiers) qu'il faut s'adresser quand on a un problème ?

Réponse des participants :

- Bien sûr ! C'est au service concerné qu'il faut s'adresser, pas au bourgmestre.
- Le bourgmestre, c'est le chef. Il faut toujours s'adresser au chef quand on veut quelque chose.
- Le bourgmestre, c'est comme le roi. Le roi, c'est le chef !
- Non, le roi n'est pas le chef. Nous sommes en démocratie.
- C'est qui alors, le chef ? Le premier ministre ? Peuh !
- Non, le premier ministre, c'est comme un chef d'orchestre : il gère sa troupe, mais ce n'est pas lui qui la musique.
- C'est qui qui fait la musique, alors ?
- Le parlement !
- Et le gouvernement, il fait quoi ?
- Le parlement vote les lois. Le gouvernement exécute les décisions du parlement en y apportant la sensibilité des ministres. Il met en pratique l'accord de gouvernement. Les décisions se prennent en conseil des ministres. Chaque ministre gère son département.
- Oui, mais à la commune, c'est quand même le bourgmestre qui est le chef ?
- C'est d'abord la loi qui est le chef, la Constitution.
- Ah oui, c'est vrai, c'est ça qu'ils ont juré de respecter. Mais le bourgmestre, alors, c'est comme le premier ministre, mais pour la commune, c'est pareil ?
- Oui, on peut dire ça. Les échevins, c'est comme les ministres et les conseillers, c'est comme les députés.
- C'est qui qui dirige la commune ?
- Le Collège des bourgmestres et échevins, qu'on appelle maintenant Collège communal. C'est le gouvernement de la commune, avec le bourgmestre comme chef d'orchestre. Leurs décisions doivent être approuvées par le Conseil et elles doivent être conformes à la loi.
- Ah, eux aussi, ils doivent respecter la loi ?
- Bien sûr, tout le monde doit respecter la loi.
- Même les policiers et les juges ?
- Bien sûr, eux en premier ! ...

Le 13, pendant 1 heure et demi, nous avons parlé de l'augmentation du prix de l'électricité, de la grève nationale et de la difficile durabilité des couples.

1) Concernant l'augmentation du prix de l'électricité :

Un participant est venu avec un article concernant l'augmentation du tarif social de l'électricité de 22 % : https://www.rtb.be/info/societe/detail_electricite-pourquoi-le-tarif-social-augmente-de-22?id=10142623

Qu'est-ce que le tarif social ? C'est le tarif le plus bas du marché dont bénéficient certaines catégories de personnes : <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/tarif-social/tarif-social-pour-lelectricite>

La CREG, c'est la Commission de Régulation du prix de l'Électricité et du Gaz :

<https://www.creg.be/fr/consommateur/tarifs-et-prix/tarif-social>

Comment les CPAS aident-ils les gens qui ne savent pas payer leur électricité ? Infos :

<https://www.mi-is.be/fr/tarif-social-gaz-et-electricite>

En conclusion : C'est bel et bien le prix de base de l'électricité qui augmente. Si cette augmentation perdure, c'est l'ensemble des contrats qui finiront par être impactés par l'augmentation. D'ailleurs, ceux qui ont reçu récemment leur facture de régularisation ont pu constater que, sans augmentation de consommation, les paiements intermédiaires ont été augmentés de manière significative.

2) Concernant la grève :

Nous avons fait le point sur la façon dont elle est suivie à Dinant et aux alentours : En dehors des zonings, elle est peu visible. Certains trains et bus ne circulent pas, mais ce n'est pas le blocage attendu. Les éboueurs ne sont pas passés. Des ouvriers communaux âgés étaient en grève pour la première fois de leur vie. Devons-nous y voir une conséquence du changement post-électoral ?

3) Concernant la durabilité des couples :

Un participant a posé des questions aux autres parce qu'il a remarqué qu'un jeune couple de ses amis a changé depuis qu'il les connaît. Avant c'était tout le temps des bisous. Mais depuis qu'ils ont un enfant, c'est : « Fais ceci, fais cela, range ta veste, etc » et plus de bisous.

Chacun y est allé de son avis :

- C'est le début de la fin ! Il vont se séparer.

- C'est de ça que j'ai peur.

- Non, c'est normal, le coup de foudre, ça ne dure pas.

- Au début, l'amour, c'est comme des diamants, mais par après, il se transforme en un lien différent qui peut être plus fort, un lien familial.

- Quand je vois tous les couples qui se séparent, j'ai peur pour eux. Pourquoi les gens se séparent-ils ?

- Parce quand il n'y a plus de diamants, certains croient que ce n'est pas normal et ils veulent encore des diamants.

- Dans les vieux couples, c'est la tendresse qui prend la place de l'amour, mais il faut du respect.

- Le problème, c'est que très souvent, au début, on accepte l'autre. On ne voit pas ses défauts.

- L'amour est aveugle !

- Oui, c'est ça ! Mais quand il n'y a plus le feu de l'amour, les yeux s'ouvrent et c'est là que les disputent commencent. C'est dès le début qu'il faut s'ajuster l'un à l'autre, quand il y a des diamants. C'est plus facile.

- C'est vrai ! Je me souviens que ma grand-mère disait à ma tante qui venait de se marier : C'est au début que tu dois le « dresser », après il sera trop tard. J'étais jeune et j'avais été choquée par cette perspective de devoir « dresser » un amoureux !

- Non pas dresser, mais s'ajuster l'un à l'autre...

Le 15, suite au débat télévisé de la veille, pendant 1 heure, nous avons discuté à propos de la grève nationale. La discussion a été animée :

D'un côté, il y avait un ancien cheminot qui a raconté que dans les années 80, il avait fait grève pendant 15 jours et qu'il n'avait pas reçu de salaire pour cette période. « Ça a été dur ! »

En face, un ancien peintre en bâtiment était fier de dire : « Je n'ai jamais fait grève de ma vie ! »

- A ta place, je ne m'en vanterais pas.

- Oui, tu crois que ta pension, elle est arrivée toute seule ?

- Il faut penser aux petits patrons qui n'en peuvent rien !

- Ils sont bien contents de pouvoir mettre leurs ouvriers au chômage économique quand leur affaire ne va pas très bien.
- Oui ! Ou au chômage intempéries ! C'est grâce à des grèves qu'il y a eu ce droit au chômage !
- D'accord, ceux qui font grève ont le droit de le faire, mais ce n'est pas une raison pour empêcher les autres de travailler, tout de même !
- Quand un avantage est acquis par la grève, tout le monde en profite. Pour obtenir cet avantage, certains ont perdu des journées de salaire, d'autres rien du tout.
- Les piquets de grève, c'est aussi pour aider ceux qui n'osent pas faire grève parce que le patron les menace.
- Je suis d'accord que la grève est un droit, mais le travail aussi, c'est un droit !
- Eh bien, alors pour les chômeurs aussi, le travail devrait être un droit. Comment tu vas faire pour respecter ce droit vis à vis des chômeurs ?
- Si tout le monde se mettait à faire grève en même temps, ça irait vite pour mettre le gouvernement au pas !
- ...
- Vous avez vu, hier au débat, la femme qui a dit qu'elle n'avait que 800 euros de pension et qu'elle devait travailler pour pouvoir vivre.
- Oui, mais quel âge a-t-elle, cette femme ? Si elle a moins de 65 ans ; elle doit encore travailler, comme tout le monde. Si elle a plus que 65 ans, elle a droit à la GRAPA, sauf si elle vit avec quelqu'un, dans quel cas sa pension de 800 euros dépasse le plafond.
- C'est quoi la GRAPA ?
- Garantie de revenu aux personnes âgées :
<https://www.onprvp.fgov.be/FR/profes/benefits/igo/calculations/Pages/default.aspx>
- ...

Le 19, à l'issue de recherches d'emploi, nous avons discuté pendant une demi-heure des aberrations liées aux obligations imposées aux chômeurs. Nous avons même imaginé tourner tout ça en dérision par du théâtre... A suivre !

Le 20, une femme peu habituée à notre espace café papote s'est timidement installée.

- Bonjour, ça va ?
 - Non pas vraiment ... J'ai été virée par mon avocat.
 - Qu'est-ce qu'il te reproche ?
 - Il a dit que je suis arrogante.
 - Qu'est-ce que tu avais dit ?
- La dame nous raconta son histoire. La discussion qui en suivit conclut qu'il fallait essayer de raccommoder la relation avec l'avocat. Nous avons donc rédigé ensemble une lettre d'excuse :
- Écris qu'il doit téléphoner à ...
 - Tu lui expliques son travail ? Tu lui donnes des ordres ?
 - Pourquoi, c'est pas correct ? Pourtant, s'il ne téléphone, pas je vais être expulsée de mon logement.
 - On va lui expliquer, mais autrement...

Voilà encore une illustration du fossé culturel entre les classes sociales. Plus le dénivelé est grand, plus le fossé est profond ! Construisons donc des ponts !

Dans le journal de Bernard, il y avait un article qui en a inquiété plus d'un. Le CPAS s'est fait avoir. La commune prend les choses en mains. Elle va au tribunal contre l'hôpital. Oh-là-là !

https://www.rtf.be/info/regions/detail_dinant-attaque-son-chu-en-justice?id=10150575

C'est que, en 2010, les autorités communales de l'époque ont bradé l'activité hospitalière pour 4 millions, mais en plus, ils ont oublié de penser aux pensions des fonctionnaires qui ont travaillé à l'hôpital...

- Ils ont été éblouis par les 4 millions !

- Pourtant, c'était insuffisant par rapport à la valeur de l'hôpital.
- Je me souviens bien de la fusion public-privé de 1987. A l'époque, lors de la réunion qui a scellé la fusion à l'hôtel de ville, mes questions avaient fait l'objet de moqueries, comme par exemple : "Dis, quand tu te marieras, tu négocieras déjà les closes du divorce ?" Au milieu des rires, j'ai répondu : "Oui, Bien sûr" et les moqueries ont repris de plus belle...
- Pourtant, en 1987, les accords de cette fusion garantissaient les intérêts du CPAS. C'est bien après que les autorités se sont laissées bernier par quelques deniers...
- Non seulement l'hôpital public a été bradé, mais en plus, il faudrait déboursier de l'argent public pendant des années ? Bravo à ceux qui ont géré cette braderie !
- Ils se sont moqué de toi ? Qui, le bourgmestre ?
- Non, les moqueries ne venaient pas des politiciens, mais de représentants des hôpitaux dont un médecin. Le privé voulait cette fusion. Elle était nécessaire face aux exigences du gouvernement en matière de normes hospitalières. En 1987, les politiciens pensaient avoir bien défendu les intérêts du CPAS en exigeant une clause qui prévoyait qu'en cas de dissolution de la nouvelle entité issue de la fusion, l'activité hospitalière reviendrait entièrement au CPAS. Mais en 2010, le privé a contourné cette clause par le biais d'une cession d'universalité qui a vidé le CHD de son contenu. Le CPAS qui détenait 50 % du Conseil d'administration avait accepté de se retirer contre 4 millions de dédommagement. Un peu plus tard, l'acte notarial de cession d'universalité estimait à 18 millions les avoirs immobiliers du CHD.
- Une autre clause de la fusion de 1987 prévoyait que le personnel nommé du CPAS qui travaillait à l'hôpital continuait le travail dans les mêmes conditions au CHD tout en restant payé par le CPAS. Ce dernier devait recevoir l'argent des salaires du CHD. Salaires et cotisations de responsabilisation pour payer les pensions ?
- Les pensions des statutaires employés par les pouvoirs locaux ne sont pas payées par les mêmes caisses que les autres fonctionnaires.. Il arrive que ce soit les communes elles-mêmes qui organisent leur propre caisse, alimentée par une cotisation sur les fonctionnaires actifs. Or, le CHD n'a plus d'activité, donc plus d'argent et plus de personnel. Reste à voir si la cession d'universalité comprend aussi cette clause liée au personnel nommé du CPAS ? Et quels étaient les termes exacts de cette clause ? Comprenait-elle une quelconque responsabilité par rapport aux pensions du personnel statutaire ?
- Quoiqu'il en soit, il semble bien qu'en acceptant les 4 millions pour se désengager de l'hôpital, les politiciens en place en 2010 ont commis une grave erreur qui lèse le CPAS. D'autre part, on peut se demander si la commune de Dinant a fait le bon choix concernant la méthode de paiement des pensions du personnel statutaire ? D'autres communes ont fait d'autres choix, notamment en s'affiliant à un pool commun.
- Tu crois que la commune va gagner au tribunal ?
- Je ne connais pas le contenu des accords qui ont été passés en 2010.
- Qu'est-ce qui va se passer si le CPAS doit payer ces pensions pendant des années ?
- Il refuseront encore plus les demandes des gens qui vont demander de l'aide.
- L'aide sociale est à charge du CPAS, mais le RIS est remboursé à au moins 50 % par le Fédéral. Avec le PIIS (projet individualisé d'insertion sociale), le remboursement peut atteindre jusqu'à 75 %. Pour les demandeurs d'asile, le RIS est remboursé à 100 % par le Fédéral. Le fond mazout et les aides pour l'énergie sont financées aussi par la Région Wallonne. Tout le budget du CPAS n'est pas à charge de la commune, loin de là ! Les comptes du CPAS sont approuvés chaque année par le Conseil communal. Ils sont contrôlés aussi par le ministère de l'Intégration sociale.
- Le CPAS a des biens.
- Tu crois qu'il pourrait arrêter de nous payer le RIS ?
- Ne t'inquiète pas...

Mais revenons aux cas particuliers qui nous ont amenés à intervenir auprès des CPAS.

- **A Dinant**, l'affaire est arrangée. Le CPAS a décidé de renoncer à imposer à la jeune dame d'entamer une procédure contre son père dont la seule évocation la met en crise. Nos arguments ont été entendus.

- **À Hastière**, ça se corse. En l'absence de réaction positive du CPAS, nous avons posé des questions au ministère : « Devons-nous introduire un recours devant le tribunal, alors que le CPAS n'applique pas le jugement du premier recours ? Auriez-vous des outils pour obliger le CPAS à appliquer une décision de justice ? » La réponse n'a pas tardé : « Le CPAS a l'obligation d'effectuer une enquête sociale... Nous conseillons à l'intéressée de prendre rendez-vous avec son assistante sociale et de collaborer avec elle pour qu'elle puisse réaliser l'enquête sociale... » Bingo ! Ça marche ! Une nouvelle demande a été introduite et le RIS a fini par être accordé à cette femme sans revenu depuis 8 mois. Pour en arriver là, il a fallu aussi l'aide de la Fondation Cyrus qui lui a permis de ne pas se retrouver à la rue, du médecin traitant et de la psychiatre. Tous ont également communiqué avec le CPAS.

Mais nous n'en avons pas fini avec Hastière ! Nous avons également dû faire face à un deuxième cas. Cette fois, il s'agit d'une lettre recommandée annonçant que le CPAS va se prononcer sur le « retrait du droit à l'intégration sociale ». Et ça recommence !

Le 21/02, pendant 3 heures, nous avons écouté le récit de l'usager menacé de perdre son revenu. Nous avons analysé tous ensemble les éléments à prendre en considération pour intervenir. Ensuite, nous avons rédigé collectivement une lettre qui ne sera signée que par la responsable, car certains ont peur de représailles. Par un jeu de rôle, histoire de se décontracter, le jeune homme en cause a été coaché en vue de l'audition devant le Conseil pour laquelle, conformément à la lettre reçue, il va introduire personnellement une demande au CPAS.

Le 22, pendant 1/2 heure, nous avons discuté du danger d'être une maman trop protectrice : Protéger son enfant, oui, l'enfermer par trop d'amour, non. Une maman doit pouvoir laisser grandir son enfant, le laisser prendre sa liberté pour qu'il devienne un adulte autonome.

- Regardez-vous, ceux qui ont été gâtés par leur mère. Maintenant qu'elle est partie, ne vous sentez-vous pas perdus ?

- Oh si !

- Plus on est âgé quand on se sépare de sa mère, plus c'est difficile.

- Mais une mère, on a tous besoin !

- La mienne, je m'en serais bien passée !

- Moi, je ne l'ai pas connue, elle m'a abandonné.

- Mon petit, si quelqu'un y touche, je deviens folle. Je ne répond plus de rien !

- C'est sûr, ça. On le voit bien. Ton enfant, c'est tout pour toi. Qu'est-ce tu vas faire quand il ira à l'école.

- Ce sera le plus tard possible. Il n'ira pas en maternelle.

- C'est bon pour lui de voir d'autres enfants. Même bébé, un peu à la crèche, c'est bon. Même si vous jouez avec lui et qu'il est éveillé.

- Ah oui, on joue beaucoup avec lui.

Le 27, pendant une heure, nous avons discuté à propos des accusations d'antisémitisme portée à l'encontre d'un gilet jaune qui a insulté un philosophe juif :

https://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/finkelkraut-insulte-le-suspect-recuse-l-antisemitisme_2063545.html

La défense des Palestiniens revient à chaque fois comme motif à de l'antisionisme que certains qualifient d'antisémitisme. Le discours est rôdé, prévisible, invariable et sans débat. Alors débattons !

Quels sont les arguments des antisionistes ? «

- Les Juifs ont pris la terre des Palestiniens. C'est leur pays.

- C'est là qu'ils vivent.

- Vivaient, car beaucoup sont partis quand ils ont été envahis.

- Un peu d'histoire : la Palestine n'a jamais existé en tant qu'État, ni en 1947, ni avant. Ce n'était pas un pays, mais une région. En 1947, elle était sous mandat britannique, avant, elle faisait partie de l'Empire Ottoman, avant, elle a été envahie par les Arabes. Il y a eu aussi les Croisés et bien avant, les Romains, précédés des Grecs, eux-même précédés des Babyloniens et des Perses. De tous les

temps, il y a eue divers peuples qui ont vécu dans cette région, dont des juifs. Ces derniers ont d'abord été en partie déportés par Nabuchodonosor.

Le mot Palestine vient de Pélicim (Philistins) signifie "ceux d'ailleurs", « venus des îles » (crête et Balkans). Ils étaient installés sur la côte (Gaza s'appelait Philistea) du temps de l'invasion romaine. Les Romains demandèrent :

- Quel est ce peuple ?
- Ce sont des Pélicim.

Et les Romains appelèrent cette terre Palestina. Cependant, les Philistins avaient déjà été massacrés par des invasions successives. Alexandre Le Grand réduisit en esclavage ceux qui avaient échappés au massacre. *Histoire de Gaza* : https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_Gaza_antique

Les Juifs sont là-bas chez eux, tout autant que les "Philistins". En effet, le mot juif vient de "Judée", région proche du Jourdain. Ce sont les déportés de Nabuchodonosor qui ont été ainsi appelés, car ils venaient de Judée. Ce sont eux qui ont commencé à écrire la Torah (première partie de la Bible).

Alors, expliquez-moi pourquoi tant de gens détestent les Juifs ?

- Parce que les juifs dirigent les finances du monde entier !
- Voilà encore cette ritournelle ! Tu connais des juifs ?
- Non, mais j'ai lu...
- Et bien moi, j'en ai rencontré des juifs à Montréal. J'ai discuté avec certains. Ils étaient pauvres et vivaient vraiment comme tout le monde, sans faire de vague, ni de problème.
- C'est vrai, les Juifs, eux ils ne font pas d'attentats. Ce n'est pas comme les musulmans.
- Qué musulmans ?
- Les musulmans, eux ils font des attentats.
- Pas tous, il ne faut pas dire les musulmans, mais : « il y a des musulmans qui... »
- L'islam comme le monde ne sont pas uniformes.
- Tu veux dire quoi ?
- Par exemple, nous les Wallons, on est pas tous pareils. Il y a des bons et il y a des mauvais, comme partout.
- C'est vrai, ça. Tous les pays ne sont pas pareils.
- Nous devons accepter que tous les peuples ne partagent pas nos valeurs, mais aucun peuple, y compris Israël ne peut être un bouc émissaire. Nous ne pouvons accepter les projets de l'Iran, du Hamas, du Hezbollah, des Salafistes ou des Talibans, de tous ceux qui prônent la destruction d'Israël. Si nous voulons contribuer à la paix et au bien être des Palestiniens, ce serait mieux de dénoncer leur comportement provocateur et l'instrumentalisation de leurs propres enfants dans leur combat. Si nous nous informons, nous saurons que les Palestiniens ont refusé en 1947 la proposition de l'ONU de créer un État palestinien en même temps que l'État d'Israël. Ils ont choisi d'attaquer Israël avec leurs voisins arabes. Ils ont perdu la guerre qu'ils avaient déclarée. L'anti-sionisme est souvent un combat antisémite, mais c'est aussi un combat dont les visées sont la domination du monde, comme le souhaitent les Frères musulmans :

<https://www.oasiscenter.eu/fr/freres-musulmans-reforme-islam>

Conclusion ?

- Il ne faut jamais généraliser.
- Un train peut en cacher un autre !
- C'est à dire ?
- Un antisioniste cache peut-être un antisémite.
- C'est sûr, ça !

...

Fil de l'histoire Israélo-palestinienne depuis 1947 :

https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/chronologie-de-la-palestine-1947-2012_496101.html

...

Nous connaissons tous les reproches faits à Israël, mais connaissons-nous les griefs des Israéliens contre les Palestiniens ?

https://fr.wikipedia.org/wiki/Terrorisme_palestinien

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)